

LES TARIFS pour les particuliers



17 levées par an



GRILLE TARIFAIRES 2025

	PART FIXE	PART VARIABLE	TOTAL	Levées supplémentaires*
80L	126,00 €	56,00 €	56,10 €	238,10 €
120L	126,00 €	84,00 €	74,80 €	284,80 €
180L	126,00 €	126,00 €	102,00 €	354,00 €
240L	126,00 €	168,00 €	130,90 €	424,90 €
360L	126,00 €	252,00 €	187,00 €	565,00 €
660L	126,00 €	462,00 €	326,40 €	914,40 €
<p><i>Je dispose d'un badge en complément d'un bac : +11 € Prix du dépôt : 1 €</i></p> <p><i><u>Sur tout le territoire, y compris Châteauneuf-sur-Loire :</u></i> <i>Inclus dans la dotation de base, ce qui signifie que son utilisation et les levées ne génèrent aucun frais supplémentaire.</i> <i>Collecte et nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} juillet 2025.</i></p>				
BADGE	126,00 €	56,00 €	32,40 €	214,40 €
	27 dépôts par an			1,20 €

* facturé en 2026



LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative, ok. Mais qu'est-ce-que je paye ?
Comprendre la grille tarifaire, quel casse-tête !

On vous explique tout !



Et le bac jaune alors ?

Déjà opérationnel depuis plusieurs années à Châteauneuf-sur-Loire, 2025 est l'année du déploiement des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire pour les usagers disposant d'un bac d'ordures ménagères. Ce bac sera utilisable à partir du 1^{er} juillet 2025. Il est inclus dans la dotation de base, ce qui signifie que son utilisation ne génère aucun frais supplémentaire.

PART « FIXE »

Abonnement de base



Coût proportionnel



PART « VARIABLE »

Forfait adapté



Cette part correspond **aux frais de fonctionnement** des services du SICTOM. C'est à dire : la mise à disposition de votre poubelle, l'installation des points d'apport volontaire et leur entretien, le passage du camion de collecte, le fonctionnement des 10 déchèteries du territoire et le traitement des déchets qui y sont collectés.

Cette part est calculée **sur la base de montants fixés par les marchés**. Elle est fixe en fonction du volume de votre bac. Elle correspond à la collecte de vos ordures ménagères et de vos recyclables : le chargement et le déchargement des déchets, le transport jusqu'au centre de tri.

TOTAL

Le total de ces 3 ensembles forme la redevance incitative.



Les colonnes de tri évoluent !

Une partie des colonnes de tri sera remplacée par des « abribacs ». Ce nouveau matériel sera accessible librement à tous sans utilisation de badge.



Emballages ET papiers se mettent dans le bac jaune !

